

RESOLUTIONS

de l'Assemblée générale ordinaire de PERROT DUVAL HOLDING S.A.

du jeudi 23.09.2021

107'897 actions sur 193'932 étaient représentées lors de cette Assemblée.

L'Assemblée a

1. approuvé le rapport de gestion 2020/2021 à la majorité 99'292 voix (8'585 oppositions, 20 abstentions).
2. approuvé les comptes statutaires de l'exercice 2020/2021 et le rapport de l'organe de révision à la majorité de 97'392 voix (10'485 oppositions, 20 abstentions).
approuvé les comptes consolidés de l'exercice 2020/2021 et le rapport du réviseur des comptes consolidés à la majorité de 97'932 voix (10'485 voix, 20 abstentions).
3. approuvé à la majorité de 107'837 voix (20 abstentions, 40 oppositions), la répartition des réserves issues d'apports en capital et du report au bilan au 1^{er} mai 2021.
4. La majorité des voix n'ayant pas été atteinte (4'555 voix pour, 10'505 oppositions et 20 abstentions), la décharge au Conseil d'administration pour sa gestion n'a pas pu être donnée. Il est à noter que les actions représentées par des administrateurs et par des organes de la société n'ont pas pris part au vote.
- 5.1 élu individuellement au Conseil d'administration pour une durée de fonction d'un an ou jusqu'à la prochaine Assemblée générale ordinaire
 - 5.1.1 Me Luca Bozzo, à la majorité de 97'072 voix (10'805 oppositions, 20 abstentions)
 - 5.1.2 M. Yves-Claude Aubert, à la majorité de 106'727 voix (1'150 oppositions, 20 abstentions,)
 - 5.1.3 M. Nicolas Eichenberger à la majorité de 106'827 voix (1'050 oppositions, 20 abstentions)
 - 5.1.4 M. Nicolas Eichenberger, à la présidence du Conseil d'administration, 106'707 voix (1'170 oppositions, 20 abstentions)

- 5.2 élu individuellement au Comité de rémunérations pour une durée de fonction d'un an ou jusqu'à la prochaine Assemblée générale ordinaire
- 5.2.1 Me Luca Bozzo, à la majorité de 96'562 voix (10'785 oppositions, 550 abstentions)
- 5.2.2 M. Yves-Claude Aubert, à la majorité de 106'077 voix (1'800 oppositions, 20 abstentions).
- 5.3 élu M. Pierre-Yves Cots, à la majorité de 106'877 voix (aucune opposition, 1'020 abstentions) comme représentant indépendant pour une durée de fonction d'un an ou jusqu'à la prochaine Assemblée générale ordinaire.
- 5.4 élu KPMG S.A., Neuchâtel, à la majorité de 101'789 voix (6'088 oppositions, 20 abstentions) comme organe de révision des comptes statutaires et consolidés pour l'exercice 2021/2022.
- 6.1 approuvé, à la majorité de 100'610 voix (7'227 oppositions, 60 abstentions) pour la rémunération du Conseil d'administration un montant brut global maximal de CHF 100'000.— pour la période allant de l'Assemblée générale ordinaire 2021 à l'Assemblée Générale ordinaire 2022.
- 6.2 approuvé, à la majorité de 100'490 voix (7'347 oppositions, 60 abstentions,) pour la rémunération de la direction du Groupe un montant brut global maximal de CHF 800'000.— pour la période allant de l'Assemblée générale ordinaire 2021 à l'Assemblée Générale ordinaire 2022.

Genève, le 23 septembre 2021



Le Secrétaire



Le Président